

## Épargne salariale. Richard Ferrand rapporteur de loi

Richard Ferrand a été désigné par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale pour être rapporteur d'une loi sur le déblocage exceptionnel de l'épargne salariale dont l'examen débute aujourd'hui.

Après des auditions en commission des affaires sociales et la constitution du rapport, Richard Ferrand montera au pupitre de l'Assemblée nationale à 16 h et présentera la proposition de loi à l'ensemble des députés. Pour le gouvernement, il s'agit de permettre aux salariés ayant de l'épargne salariale d'en profiter immédiatement. Et non plus à la faveur d'un mariage, un achat de maison ou autre.

### Maximum 20.000 €

Cette mesure, promise par François Hollande fin avril, a pour but de favoriser la consommation. La droite avait fait de même en 2004 et 2008 en permettant de débloquer la participation. Cette fois, les socialistes ont décidé d'aller plus loin en



*C'est aujourd'hui que Richard Ferrand commencera sa mission de rapporteur de loi concernant le déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement. Le député est ici en compagnie de son assistant parlementaire parisien, Amaury Dumay.*

incluant également l'intéressement.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre prochains, les salariés concernés pourront ainsi débloquer leur argent pour un maximum de 20.000 €. Mais attention, la som-

me doit être dépensée. Peu importe pour quoi d'ailleurs. « En 2004, la droite avait constaté qu'une partie de l'argent n'avait pas servi à consommer mais avait été redirigée vers des placements plus intéressants. Ce n'est

évidemment pas le but », explique Richard Ferrand, dont le souhait est que la procédure de déblocage soit la plus simple possible.

### « Coup de booster à l'économie »

Pour se prémunir de ce travers, le texte de loi conseillera aux personnes débloquent leur argent de conserver des justificatifs au cas où l'administration fiscale leur demande des comptes. Car si ces sommes sont exonérées de l'impôt sur le revenu, elles sont en revanche assujetties à la CSG et la CRDS.

Pour Richard Ferrand, la mesure est positive. « En 2012, pour la première fois, le pouvoir d'achat moyen a baissé en France. La consommation étant le principal moteur de la croissance, on compte sur le déblocage de cette épargne dormante pour donner un coup de booster à l'économie. » Le gouvernement espère gagner entre 0,1 et 0,2 % de croissance.